



OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

expres

Volume XII, n° 1 – Février 2001

■ Mot de la directrice générale ■

Inscription au tableau des membres

VOUS TROUVEREZ, jointe à ce bulletin, toute la documentation nécessaire à votre inscription pour l'année 2001-2002. Suite aux questions suscitées l'an dernier, il nous est apparu important d'apporter des précisions sur certaines rubriques.

Toutes les informations demandées dans le *Formulaire d'inscription au tableau des membres* sont essentielles, soit parce qu'elles sont exigées par le Code des professions du Québec, soit parce qu'elles permettent de recueillir des données pertinentes sur la profession. Ces dernières sont notamment utiles pour documenter les dossiers touchant les pratiques professionnelles et le développement de la profession.

Lieu d'exercice : une déclaration obligatoire

Une des informations obligatoires concerne le lieu où l'ergothérapeute exerce sa profession. Le Code des professions [article 60] exige en effet de tout professionnel qu'il fasse connaître à l'ordre dont il est membre tous les lieux où il exerce sa profession et qu'il avise l'ordre de tout changement à ce sujet, dans les trente jours suivant le changement.

Le lieu d'exercice principal est celui où l'ergothérapeute exerce sa profession la majeure partie du temps au cours de l'année visée. Par exemple, l'ergothérapeute qui bénéficie d'un congé prolongé chez un employeur mais qui travaille chez un autre employeur ou à son compte pendant cette période, doit indiquer le lieu réel où il exerce sa profession et non celui de l'employeur avec lequel il maintient un lien d'emploi. Par contre, l'ergothérapeute à l'emploi d'une agence de placement et qui est donc appelé à travailler dans de multiples lieux d'exercice au cours d'une année devrait indiquer l'agence comme lieu d'exercice. De plus, l'ergothérapeute qui ne travaille pas pendant une période d'assez longue durée (congé parental, maladie ou sabbatique), doit aviser l'Ordre de cette situation.

La mise à jour de la base de données est essentielle pour l'Ordre, notamment aux fins de l'inspection professionnelle. Outre le caractère obligatoire de la mise à jour, il importe de se souvenir que les informations que vous nous transmettez sont utilisées pour produire le répertoire des membres de l'Ordre. Quelques minutes suffisent pour faire un appel téléphonique au (514) 844-5778, poste 238, ou 1 800 265-5778 ou envoyer un courriel à ergo@oeg.org.

L'identification du lieu d'exercice : une affaire de nom

Les lieux d'exercice doivent être identifiés différemment selon que l'ergothérapeute exerce à son compte, pour une entreprise du secteur privé ou pour un employeur du secteur public ou parapublic. S'il exerce à son compte, l'ergothérapeute doit inscrire le nom de son entreprise (raison sociale) ou son nom personnel. Dans ce dernier cas, seuls

les nom et prénom sous lesquels il est inscrit au tableau des membres doivent être utilisés. Si l'ergothérapeute est employé par une entreprise, il doit donner le nom exact de l'entreprise. S'il travaille pour un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, il doit donner le nom de l'établissement ainsi que le site ou le pavillon dans lequel il exerce sa profession. Dans tous les cas, l'ergothérapeute doit compléter entièrement la section du « Formulaire d'inscription au tableau des membres » qui s'y rapporte.

La comptabilisation des heures de travail clinique : pourquoi ?

Des ergothérapeutes s'interrogent sur la pertinence de donner ce type d'information à l'Ordre. Ce n'est pas par simple curiosité que l'Ordre s'intéresse au nombre d'heures de travail clinique effectué par les ergothérapeutes dans les secteurs public et privé. Ces informations sont très utiles pour plusieurs dossiers de l'Ordre, particulièrement lorsqu'il est question d'accessibilité des services d'ergothérapie dans les différentes régions du Québec. À l'automne 2000, ces données ont été utilisées pour le mémoire déposé par l'Ordre à l'intention de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair) ainsi que pour le Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines dans le cadre de la réforme du système professionnel.

Pour faciliter les calculs, voici le nombre annuel d'heures en fonction du nombre d'heures travaillées par semaine :

35 heures/semaine	=	1680 heures/année
28	=	1344
21	=	1008
14	=	672
7	=	336

Les déclarations obligatoires le sont-elles vraiment? Oui

Le Code des professions [articles 45.2 et 59.3] exige également de tout professionnel qu'il informe l'ordre dont il est membre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire et ce, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé. Les décisions judiciaires visées sont celles rendues par un tribunal canadien ou étranger et qui le déclare coupable d'une infraction criminelle. Les décisions disciplinaires sont celles rendues par un ordre professionnel et qui ont pour effet la révocation du permis d'exercice, la suspension ou la limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

La signature... obligatoire elle aussi !

Pour être inscrit au tableau des membres de l'Ordre, le demandeur doit signer et dater son formulaire d'inscription. Un formulaire non signé ou non daté entraîne des délais dans le traitement de la demande d'inscription puisqu'il faut le retourner à l'ergothérapeute.

Le *Guide du membre* devrait répondre à la plupart de vos questions, vous permettant ainsi de remplir le formulaire le plus justement possible. Toutefois, si vous avez besoin de plus d'information concernant une situation particulière, n'hésitez pas à communiquer avec l'Ordre.

N'oubliez pas que votre cotisation doit nous parvenir au plus tard le 1^{er} avril 2001.

Rappelez-vous qu'un membre retiré du tableau pour non-paiement de la cotisation ne recevra pas le formulaire d'inscription l'année suivante. Il devra en faire la demande directement à l'Ordre. ■

Christiane-L. Charbonneau
Directrice générale et Secrétaire

SOMMAIRE

ÉCHOS DE L'ORDRE

Titre de spécialiste	2
Utilisation du titre	2
Une nouvelle adjointe aux services professionnels	2
25 ^e anniversaire à Louis-H. Lafontaine	3
Le CIP vous informe, fiche n° 3	7

ÉCHOS DES MEMBRES

Du nouveau à la Régie régionale de Montréal-Centre	3
Visite de Gary Kielhofner	3
Bienvenue à la relève	3
Des ergothérapeutes à la télé	3
Les portes de la recherche s'ouvrent aux cliniciens : comment y entrer?	4-5

L'ORDRE TRAVAILLE POUR VOUS

Financement des orthèses par la SAAQ, des directives sont émises	6
Le programme d'attribution des triporteurs et quadriporteurs sera bonifié	7
Formation continue	8

■ Échos de l'Ordre ■

Un site Internet pour l'Ordre

L'ORDRE des ergothérapeutes du Québec aura bientôt son site Internet. Projet fort attendu, le site devrait être en opération cette année. Il s'agira en fait de la phase I de développement. Nous y retrouverons, notamment, des présentations de l'Ordre et ses services, la profession sous différents aspects, des textes à caractère scientifique, bref, une multitude d'informations pour les membres et le public en général. Dans les phases ultérieures de développement, le site deviendra plus interactif pour les membres de l'Ordre. Des nouveautés, que vous apprécierez à coup sûr, seront intégrées à notre site. Nous espérons que vous serez nombreux à le visiter. ■

IMPORTANT • IMPORTANT • IMPORTANT

Il est très important pour l'Ordre de connaître le nombre exact de membres qui ont accès à Internet. **Nous apprécierions recevoir une réponse de chacun d'entre vous.** Passez le mot à vos collègues.

Avez-vous accès à Internet : OUI NON

Nom : _____

Région administrative : _____

Pratique majoritaire : publique privée

S.V.P. Retournez votre réponse à l'Ordre

Par la poste : 2021, avenue Union, bureau 920, Montréal (Québec) H3A 2S9,

par télécopieur : (514) 844-0478 ou par courriel : genestn@oeg.org



Le titre de spécialiste

LE DROIT PROFESSIONNEL québécois a la particularité de réserver l'utilisation de certains titres aux seules personnes remplissant des conditions particulières.

On peut penser évidemment au titre d'ergothérapeute et à l'initiale « erg. », réservés aux seuls membres en règle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, tel que le précise le paragraphe o) de l'article 36 du *Code des professions*.

D'autres titres plus généraux, tel celui de docteur, comporte des conditions précises encadrées par l'article 58.1 du *Code des professions*. Il en va de même de l'utilisation du titre de spécialiste, réservée aux seuls titulaires d'un certificat de spécialiste approprié tel que le précise l'article 58 du *Code des professions*.

Le certificat de spécialiste

La possibilité de délivrer un certificat ou un permis de spécialiste au sein d'un ordre professionnel présuppose l'existence d'un environnement réglementaire particulier. Premièrement, le gouvernement du Québec doit déterminer, par règlement, les diplômes donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste. De plus, l'ordre doit réglementer de façon à préciser les conditions de délivrance de ce permis et les normes d'équivalence donnant accès à celui-ci en sus de déterminer les classes de spécialité au sein de la profession.

Actuellement, seuls 4 ordres professionnels ont à ce jour réussi à faire reconnaître, par le gouvernement et l'Office des professions du Québec, la nécessité de créer de telles classes de spécialistes. Ce sont le Collège des médecins, l'Ordre des médecins

vétérinaires, l'Ordre des dentistes ainsi que l'Ordre des chimistes.

Une utilisation restreinte

Le législateur ayant voulu contrôler l'utilisation du titre de spécialiste, les ordres professionnels ont donc pour mandat de veiller à ce que leurs membres n'utilisent pas, en dehors du cadre ci-haut précisé, les termes de spécialistes ou toute autre expression pouvant donner lieu de croire que la personne est spécialiste.

C'est ainsi que, à titre d'exemple, un membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec devrait éviter d'utiliser les mots « spécialité » ou « spécialisé en » suivi d'un champ d'exercice particulier. L'utilisation de telles expressions pourrait laisser croire au public que la personne est spécialiste en cette matière.

L'alternative acceptable

Malgré ce qui précède, il peut être légitime pour un membre de l'Ordre de faire savoir au public les champs dans lesquels est concentrée sa pratique. Ainsi, il n'y a rien d'illégal à préciser les secteurs dans lesquels l'ergothérapeute œuvre essentiellement, dans la mesure où il ne laisse pas supposer qu'il est spécialiste. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, le bon sens et le jugement professionnel doivent guider le membre dans ses actions. Le Code de déontologie des ergothérapeutes comporte également des dispositions précises de nature à baliser le contenu du message du membre désirant faire connaître ses compétences particulières auprès du public. ■

Le caractère obligatoire de l'utilisation du titre dans la pratique de l'ergothérapeute

L'UTILISATION du titre d'ergothérapeute, ainsi que de l'initiale « erg. », est réservée à l'usage exclusif des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. C'est donc dire que nulle personne non-membre de l'Ordre n'est autorisée à les utiliser dans leur forme française ou anglaise.

On peut donc penser que l'ergothérapeute a tout intérêt à utiliser son titre ou l'initiale, ce qui assure ainsi au public une garantie de compétence et de protection.

Nous savons cependant que l'usage du titre n'est pas toujours aussi répandu qu'il le devrait.

La publicité

Il faut se rappeler que le Code de déontologie des ergothérapeutes précise, à l'article 5.05, que l'ergothérapeute doit, dans sa publicité, indiquer son nom et son titre professionnel.

En matière professionnelle, la publicité peut correspondre à toute forme de message livré au public et inclurait même certains documents liés à la papeterie, tels que les cartes d'affaires.

Les rapports et autres documents

Bien que les rapports soumis dans l'exercice de la profession ne puissent être raisonnablement assimilés à de la publicité, l'ergothérapeute, par souci de transparence dans ses rapports avec le public et ses clients, a un devoir moral d'inscrire son titre ou, à tout le moins, les initiales réservées

après son nom dans tout document professionnel qu'il signe. Une telle pratique a de plus l'avantage d'assurer une facture plus empreinte de professionnalisme.

Le titre de docteur

Certains membres de l'Ordre, détenteurs d'un diplôme de doctorat, ont la possibilité de faire suivre leur nom du titre de docteur ou de l'abréviation de la discipline dans laquelle ils détiennent ce doctorat. Dans une édition précédente de l'Ergothérapie Express, l'auteur donnait 2 exemples soit « XXX YYY, docteur en philosophie » ou « XXX YYY, Ph. D. philosophie ». Bien que ces exemples respectent la lettre de la loi, nous suggérons d'insérer entre le nom de l'ergothérapeute et le titre de docteur les initiales réservées. Ce faisant, le public aura une information beaucoup plus complète et susceptible de l'informer tout en respectant à la fois la lettre et l'esprit de la loi. ■

Une nouvelle adjointe aux services professionnels

DE NOMBREUX ergothérapeutes ont pu se rendre compte d'un changement important au sein du personnel des services professionnels de l'Ordre au cours des derniers mois. En effet, Sylvie Salois, adjointe aux services professionnels depuis une quinzaine d'années, a quitté son poste à la fin du mois de juin dernier.

Nous annonçons maintenant la nomination de Carmen Magnan à ce poste. M^{me} Magnan possède une vaste expérience en ergothérapie comme clinicienne et gestionnaire. Elle entend accomplir ses nouvelles fonctions avec tout le professionnalisme qui la caractérise. Elle contribuera certainement au succès des activités de l'Ordre. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous. ■



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est le collège par excellence offrant une formation complète en ostéopathie, reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, vise à la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comporte six séminaires de quatre jours chacun, ainsi qu'une journée clinique. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du R.O.Q. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



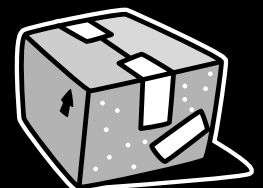
CENTRE OSTÉOPATHIQUE DU QUÉBEC

Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 31 mai 2001
et le lundi 27 août 2001
dans la salle 105
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande



Vous déménagez ?

N'oubliez pas d'informer l'Ordre dans les 30 jours suivant ce changement.

■ Échos des membres ■

Du nouveau à la Régie régionale de Montréal-Centre

UN ADMINISTRATEUR au Bureau de l'Ordre, Benoît Major, est maintenant conseiller à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, depuis novembre 2000. Comme principale tâche, il assume la gestion du programme de subvention AVQ-AVD et fonctions d'élimination, suite au transfert de la gestion de ce programme de l'Office des personnes handicapées du Québec vers le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Auparavant, Benoît Major était à l'emploi du CLSC Pierrefonds comme ergothérapeute. Il possède, notamment, une vaste expérience en gériatrie et maintien à domicile. Il a également pratiqué à titre de consultant en ergothérapie à la Clinique sportive de l'Université McGill.

L'Ordre lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions. ■

■ Échos de l'Ordre ■

25^e anniversaire à Louis-H. Lafontaine

LE 23 NOVEMBRE DERNIER, le Service d'ergothérapie de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, célébrait son 25^e anniversaire de création.

Le Service, qui a débuté ses activités avec quelques ergothérapeutes seulement, compte maintenant près de 45 professionnels.

Françoise Rollin, présidente de l'Ordre, a assisté à l'événement et a profité de l'occasion pour souligner l'engagement des ergothérapeutes et le leadership de ceux qui ont dirigé ce service au cours de ces années.

L'évolution du Service, a soutenu M^{me} Rollin, s'est fait parallèlement à l'évolution de la profession, avec comme préoccupation centrale de répondre aux besoins de la clientèle.

Aujourd'hui, les ergothérapeutes œuvrent au sein de très nombreux programmes de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine.

M^{me} Rollin a rappelé que de nombreuses activités se sont déroulées, au fil des ans, au sein du Service d'ergothérapie. Elle a notamment souligné le lancement d'une Semaine nationale d'ergothérapie, les conférences-midi, la formation clinique et le rayonnement national et international de ses membres.

En 1986, le Service d'ergothérapie se voyait décerner le Prix Mérite de l'Ordre pour un ensemble de projets.

La présidente n'a pas manqué de souligner la grande contribution et l'importante participation de nombreux ergothérapeutes de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine aux activités de l'Ordre. Par leur engagement, ils contribuent à l'évolution et au rayonnement de la profession. L'Ordre les remercie chaleureusement. ■

Visite de Gary Kielhofner

EN OCTOBRE DERNIER, Gary Kielhofner, chef du département d'ergothérapie de l'Université de l'Illinois, à Chicago, a effectué une visite au Québec fort appréciée de nombreux ergothérapeutes.

Le 26 octobre, il a d'abord animé un séminaire regroupant les enseignants des programmes d'ergothérapie de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Par la suite, les étudiants et les enseignants de l'Université Laval ont assisté à une conférence décrivant le modèle de l'occupation humaine. Une séance avec les enseignants a permis d'approfondir les concepts, les méthodologies et les avenues de recherche relatives au cadre de référence de l'occupation humaine.

Une journée d'échanges cliniques, sous forme de colloque, s'est déroulée à l'Université Laval, le lendemain.

Organisée par le Regroupement des ergothérapeutes en santé mentale des régions de

Québec et Chaudière-Appalaches, cette journée a réuni plus d'une centaine d'ergothérapeutes du Québec et des provinces avoisinantes. Gary Kielhofner a rappelé l'historique et les bases fondamentales du modèle de l'occupation humaine et a présenté de nouveaux outils d'évaluation (volitional questionnaire, assessment of communication, interaction skills etc.).

Les participants ont également pu échanger des applications cliniques à partir d'histoires de cas.

Le Regroupement tient à souligner la contribution du Centre hospitalier universitaire de Québec, de la Faculté de médecine de l'Université Laval, de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, de l'Hôtel-Dieu de Lévis, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec dans l'organisation de cet événement. ■

Bienvenue à la relève

Archambault, Julie	00-123	Grenier, Isabelle	00-131
Beaulieu, Nancy	00-139	Grimard, Karine	00-074
Bélanger, Marco	00-148	Hamel, Natacha	00-125
Bories, Isabelle	00-121	Henriques, Sandra Marisa	00-168
Bouffard, Sophie	00-156	Higgins, Patricia	00-142
Couture, Karine	00-138	Latulippe, Karine	00-134
De Bujanda, Eva	00-111	Many, Marie-Ève	00-149
Descamps, Sophie	00-140	Martel, Alexandra-Julie	00-171
Descôteaux, Karine	00-130	Moon, Young Sook	97-196
Drouin, Nathalie	00-132	Poirier, Danya	00-150
Ducharme-Lapointe, Anne	00-164	Poirier, Danya	00-150
Dumas, Anne-Josée	00-109	Roy, Marie-Josée	00-133
Dutil, Geneviève	00-126	Seery, Emmanuelle	00-057
Fradette, Mélissa	00-160	Soubeyran, Muriel	00-137
Gaudet, Isabelle	00-145	Tremblay, Julie	00-135
Gineste, Anne	00-127		

Des ergothérapeutes à la télé

TROIS ERGOTHÉRAPEUTES ont été, pour quelques instants, les vedettes du petit écran. En novembre, Louise De Serres était l'invitée de l'émission Magazine santé, sur les ondes de Canal Vie. Le sujet portait sur

les aides techniques destinées aux personnes en perte d'autonomie. Ensuite, ce fut au tour de Christiane Morin d'apporter sa contribution dans le cadre de la série Oppression, diffusée à Télé-Québec. Le sujet de l'émission était la schizophrénie chez les jeunes adultes. La présence de M^{me} Morin à cette émission a permis de faire ressortir que l'ergothérapeute travaille également auprès de la clientèle aux prises avec des difficultés en santé mentale. Enfin, Christine Tremblay a participé au téléthon de la recherche sur les maladies infantiles, le 3 décembre, à l'antenne de TQS, afin d'expliquer la profession d'ergothérapeute, particulièrement en pédiatrie. L'Ordre félicite ses membres pour leur prestation. Également, nous les remercions de leur engagement qui contribue au rayonnement de la profession. ■

UNE MULTITUDE D'AVANTAGES

- Assurances
- Cellulaire & SCP numérique
- Club Auto : Achats de véhicules
- Fonds mutuels
- Hôtels
- Hypothèque
- Informatique
- Internet
- Journaux et revues
- Location de voitures
- Optique & Optique laser
- Sport
- Ski : pré-vente Tremblant
- Téléavertisseur
- Voyages

SERVICES AUX MEMBRES



Votre carte... légère comme une plume; chargée d'avantages !

LA FORCE DE 250 000 MEMBRES !

www.laprofessionnelle.ca
(514) 861-2052
1 800 520-2052

CLUB DIVERTISSEMENT & LOISIRS

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Tout un choix de spectacles !

- Billets «privilège»
- Tarifs réduits
- Billets de dernière minute

Lancement cet automne

Pour recevoir le bulletin gratuitement, inscrivez-vous au : www.laprofessionnelle.ca

ou au : (514) 861-2052
1 800 520-2052

Il est nécessaire d'avoir accès à une adresse de courrier électronique ou à un télécopieur.



**Vous changez d'emploi ?
Vous devez faire connaître
votre nouveau lieu d'exercice
à votre ordre professionnel.**

Les portes de la recherche s'ouvrent aux cliniciens : comment y entrer ?

POUR FAVORISER le développement de la recherche en adaptation-réadaptation, différentes infrastructures de la recherche ont été mises sur pied au cours des dernières années. *Les connaissances-nous vraiment? Quelle est la place du clinicien au sein de ces différentes structures? Quels moyens sont mis à sa disposition pour l'aider à vérifier si sa pratique repose sur des données probantes? Où s'adresser pour une demande de subvention? Peut-il obtenir une aide financière pour des études de 2^e ou 3^e cycle? Voilà quelques questions auxquelles le Groupe de recherche en ergothérapie a tenté de répondre par l'organisation d'une soirée, dont le thème était : *Les portes de la recherche s'ouvrent aux cliniciens : comment y entrer?* Tous les ergothérapeutes étaient invités à y participer et une invitation était aussi adressée aux physiothérapeutes, aux audiologistes et orthophonistes, via leurs ordres professionnels.*

Cette soirée d'information, qui s'est tenue le 18 octobre, avait trois buts précis :

- informer les participants sur la structure de la recherche en réadaptation au Québec ;
- discuter des bénéfices de la recherche pour les cliniciens ;
- trouver des stratégies pour s'intégrer à l'intérieur des structures.

Deux conférenciers ont présenté la structure organisationnelle de la recherche en réadaptation au Québec, soit Johanne Desrosiers, directrice adjointe en recherche clinique au Centre de recherche en gérontologie et gériatrie et professeure agrégée à l'Université de Sherbrooke, et Robert Forget, co-directeur scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation de Montréal (CRIR) et professeur titulaire à l'École de réadaptation, Université de Montréal. Par la suite, des cliniciennes de différentes disciplines sont venues discuter des avantages et désavantages à s'intégrer, en tant que clinicien, au sein des équipes et des réseaux de recherche et des moyens à utiliser pour y parvenir. Ce groupe était constitué de Christiane Morin, ergothérapeute, Marie Julien, orthophoniste, Isabelle Gagnon, physiothérapeute et une professeure-chercheuse de l'Université McGill, Nicol Korner-Bitensky. Enfin, les résultats d'un sondage effectué par le groupe de recherche en ergothérapie ont été présentés par Annette Majnemer, erg., Ph.D. neurologie, professeure et chercheuse à l'Université McGill.

Structure organisationnelle de la recherche

Plusieurs organismes gouvernementaux possèdent des programmes spécifiques pour venir en aide aux cliniciens désireux de faire de la recherche en milieu clinique. Ces programmes favorisent la recherche par le biais de subventions et facilitent ainsi le travail des cliniciens en leur permettant de consacrer davantage de temps à la recherche dans le domaine de la réadaptation. Deux programmes ont été présentés, soit le programme des bourses et des réseaux du Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) et les programmes des centres de

recherche interdisciplinaire en réadaptation soutenues par le FRSQ, le CQRS et le MSSS.

Fonds de recherche en santé du Québec

Cet organisme provincial a le mandat de coordonner et de promouvoir le développement et le maintien des activités de recherche en santé au Québec et d'aider financièrement la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs en santé. Le FRSQ offre plusieurs programmes de bourses et de subventions pour les cliniciens détenant un diplôme professionnel en santé et intéressés à faire de la recherche. Ces professionnels peuvent avoir accès à des bourses d'étude de deuxième et de troisième cycle dans l'éventualité d'un retour aux études en recherche. Il existe également des subventions offertes à des intervenants de première ligne qui ne désirent pas faire des études de maîtrise ou de doctorat. Ces subventions sont particulièrement accordées à un professionnel de la santé qui ne travaille pas dans un établissement possédant un Centre de recherche reconnu par le FRSQ. Ce clinicien doit toutefois être assisté par un chercheur autonome, qui a le statut de professeur ou de chercheur reconnu, selon les critères du FRSQ, et rattaché à une université du Québec. Le salaire est alors payé en partie par son établissement et par le FRSQ afin de permettre au clinicien de consacrer plus de temps à la recherche.

Le FRSQ chapeaute également des équipes de recherche qui se composent d'un petit noyau de chercheurs sur des thèmes spécifiques, des groupes de recherche d'au moins 7 chercheurs autonomes dont la somme totale des fonds de subvention obtenus s'élève à 1 million \$ et des centres de recherche regroupant 20 chercheurs ou plus dont la somme totale des subventions obtenues s'élève à 2 millions \$ et plus.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de consulter le site Internet du FRSQ : www.frsq.gouv.qc.ca.

Réseaux thématiques

Afin de toucher aux différents domaines ciblés par la politique de santé du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, le FRSQ a aussi mis sur pied, au cours des dernières années, différents réseaux thématiques. Ainsi, nous retrouvons les réseaux de la santé mentale, l'adaptation/réadaptation et la géronto-gériatrie, dans lesquels s'inscrivent les chercheurs et les cliniciens dans tous les domaines de la santé. Ces réseaux regroupent un ensemble de chercheurs qui travaillent dans le même domaine, tel le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR). Le REPAR regroupe des chercheurs et des membres cliniciens et étudiants, de tout le Québec, qui s'inscrivent dans la recherche chez l'humain sous trois axes de recherche principaux : musculo-squelettique (maux de dos, capacités au travail), neurologique (accident vasculaire cérébral, traumatisme crânien, traumatisme de la moelle épinière) et sensoriel (surdité, implant, vision). En plus de favoriser les rencontres, échanges et collabora-

tions entre les chercheurs en adaptation-réadaptation au Québec, le REPAR a également comme objectif de maintenir et de développer des collaborations entre les cliniciens et les chercheurs universitaires. Le REPAR offre différents programmes de subventions auxquels ont accès les cliniciens associés avec un chercheur autonome et qui peut être co-demandeur de subvention. L'objectif de ces subventions est de favoriser la réalisation de projets de recherche clinique en adaptation/réadaptation, par des cliniciens membres du REPAR. Un autre objectif visé par le REPAR est le développement de la formation et l'encadrement de jeunes chercheurs par l'octroi de bourses. Les informations peuvent être obtenues sur le site Internet du REPAR : www.fmed.ulaval.ca/repair.

Centres de recherche

Au cours de la présente année, deux nouveaux centres de recherche ont été créés. Il s'agit du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation de Montréal (CRIR) et le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRIS) de Québec. Lors de cette soirée, une description plus détaillée du CRIR a été faite par le co-directeur scientifique du CRIR, Robert Forget.

Ainsi, le CRIR a comme mission de contribuer à l'autonomie et à l'intégration sociale des personnes ayant une atteinte physique. Les travaux portent sur la recherche fondamentale, clinique et évaluative touchant tous les aspects du processus de production du handicap. Il regroupe six établissements engagés dans la recherche en réadaptation physique et psychosociale qui mettent en commun leurs activités et leurs infrastructures de recherche : le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge, le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, l'Hôpital juif de réadaptation, l'Institut Nazareth et Louis-Braille, l'Institut Raymond-Dewar et l'Institut de réadaptation de Montréal. Actuellement, 47 chercheurs réguliers, 158 étudiants aux cycles supérieurs et 47 cliniciens sont membres du CRIR. Trois axes de recherche ont été identifiés, auxquels se rattachent des thèmes spécifiques.

De par sa structure, le CRIR permet aux cliniciens de s'y intégrer. Un allègement est prévu pour faciliter la participation du clinicien à la réalisation de projets de recherche.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur le lien Centres et Réseaux à l'adresse du site Internet du FRSQ.

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)

La création des Instituts de recherche en santé du Canada est toute récente, soit en juin 2000. L'objectif de ces instituts est d'exceller, selon les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d'améliorer la santé de la population canadienne, d'offrir de meilleurs produits et services en santé et de renforcer le système de santé au Canada. Ce ne sont pas des établissements mais des organisations « virtuelles ». L'approche multidisciplinaire est préconisée pour des études portant sur les causes de la maladie, les stratégies de prévention, les techniques de dépistage, de diagnostic et de traitement tout comme les systèmes de soutien et les soins palliatifs. Présentement, 13 instituts de recherche ont été créés. Parmi ceux-ci, certains sont liés d'assez près à la réadaptation comme l'Institut du vieillissement, l'Institut du développement et de la santé des enfants et adolescents, l'Institut en neurosciences de la santé mentale et des toxicomanies, l'Institut de l'appareil locomoteur et de l'arthrite et l'Institut de la santé publique et des populations. Un aperçu de la recherche qui sera effectuée au sein de ces instituts a été présenté par Robert Forget.

Panel : avantages et désavantages de s'intégrer au sein des équipes ou des réseaux de recherche en tant que cliniciens

Les membres du panel ont répondu à la question suivante : *Peut-on s'intégrer aux structures de recherche en tant que clinicien? Si oui, comment?* À cette première question, la réponse a été affirmative de la part de tous les invités qui ont fait ressortir les moyens pour y arriver et les obstacles rencontrés :

Moyens pour y arriver :

- partager une philosophie commune entre les chercheurs et les cliniciens ;
- manifester un grand intérêt pour la recherche et une même passion ;
- établir des contacts avec les chercheurs au sein des équipes, des groupes, des centres ou des réseaux de recherche ;

(Suite à la page 5)

Axe 1 Les fonctions sensorimotrices et adaptation de l'environnement	Axe 2 Les fonctions sensorielles et psychologiques et habitudes de vie	Axe 3 Les soins, services et programmes
Thèmes	Thèmes	Thèmes
1. Organisation et adaptation du mouvement 2. Équilibre, activités locomotrices et déplacements	1. Vision, perception et médias substituts 2. Langage, langue, parole et communication 3. Cognition et comportement	1. Soutien à la personne (usagers) 3. Soutien à la famille et aux aidants naturels

■ Échos des membres ■

- solliciter la fondation de l'hôpital pour obtenir des fonds ;
- s'adresser au centre de recherche du milieu de travail du clinicien.

Obstacles :

- horaire très chargé des cliniciens ;
- difficulté à identifier un chercheur qui partage les mêmes intérêts ;
- manque d'ouverture du milieu où travaillent les cliniciens ;
- absence d'un centre de recherche dans le milieu ;
- dans certains cas, absence de reconnaissance du travail des cliniciens par les chercheurs.

Les invités ont également identifié les avantages et les désavantages de s'intégrer à des équipes ou des réseaux de recherche.

Avantages de la recherche pour un clinicien

La recherche permet une mise à jour rigoureuse. Elle permet de participer à des projets intéressants et motivants, de travailler en interdisciplinarité sur des projets avant-gardistes, de publier des résultats observés en clinique et qui, déjà, se trouvent même parfois dans les dossiers et de faire avancer sa pratique en tant que clinicien. Elle per-

met également de suivre un processus scientifique rigoureux qui serait très difficile sans la collaboration d'un chercheur qualifié.

Bien que présentant plusieurs avantages, la recherche pour un clinicien demande de l'organisation et beaucoup de souplesse.

La recherche en milieu clinique : résultats d'un sondage effectué par le Groupe de recherche en ergothérapie

Afin de mieux connaître la participation des cliniciens en recherche, le Groupe de recherche en ergothérapie a effectué une étude auprès de nombreux ergothérapeutes provenant de différents milieux. Annette Majnemer, membre de ce groupe, a présenté les résultats de ce sondage auquel ont participé 107 ergothérapeutes du Québec. L'étude fait ressortir que près de la moitié des ergothérapeutes ont été engagés dans des projets de recherche au cours des cinq dernières années. Leur degré de participation dépendait toutefois de leur type de milieu de travail. En effet, les ergothérapeutes travaillant dans des hôpitaux universitaires ou dans des centres de réadaptation participaient davantage à des recherches que ceux travaillant dans des

centres hospitaliers sans affiliation universitaire, des CLSC ou des CHSLD. De plus, le taux de participation était associé à la taille du département (plus le département comptait d'ergothérapeutes, plus ceux-ci participaient à des projets de recherche). Parmi les éléments qui ont facilité la participation des ergothérapeutes à des travaux de recherche, les suivants ont été mentionnés : le temps alloué aux cliniciens pour la recherche, la priorisation de la recherche par l'administration, le soutien financier adéquat et la présence d'un chercheur en ergothérapie et d'un centre de recherche au sein de l'institution.

À la lumière de ces résultats, quatre recommandations sont faites :

- les administrateurs devraient reconnaître la mission de recherche de leur institution et agir face à cette mission. Ils devraient soutenir leur service d'ergothérapie et rendre cette mission de recherche opérationnelle. Ceci devrait inclure du temps alloué aux activités de recherche pour permettre une participation adéquate des cliniciens ;
- les services d'ergothérapie devraient établir des liens avec des chercheurs en réadaptation, dans leur milieu de travail ou intéressés à la recherche relative à la clientèle visée par le service ;

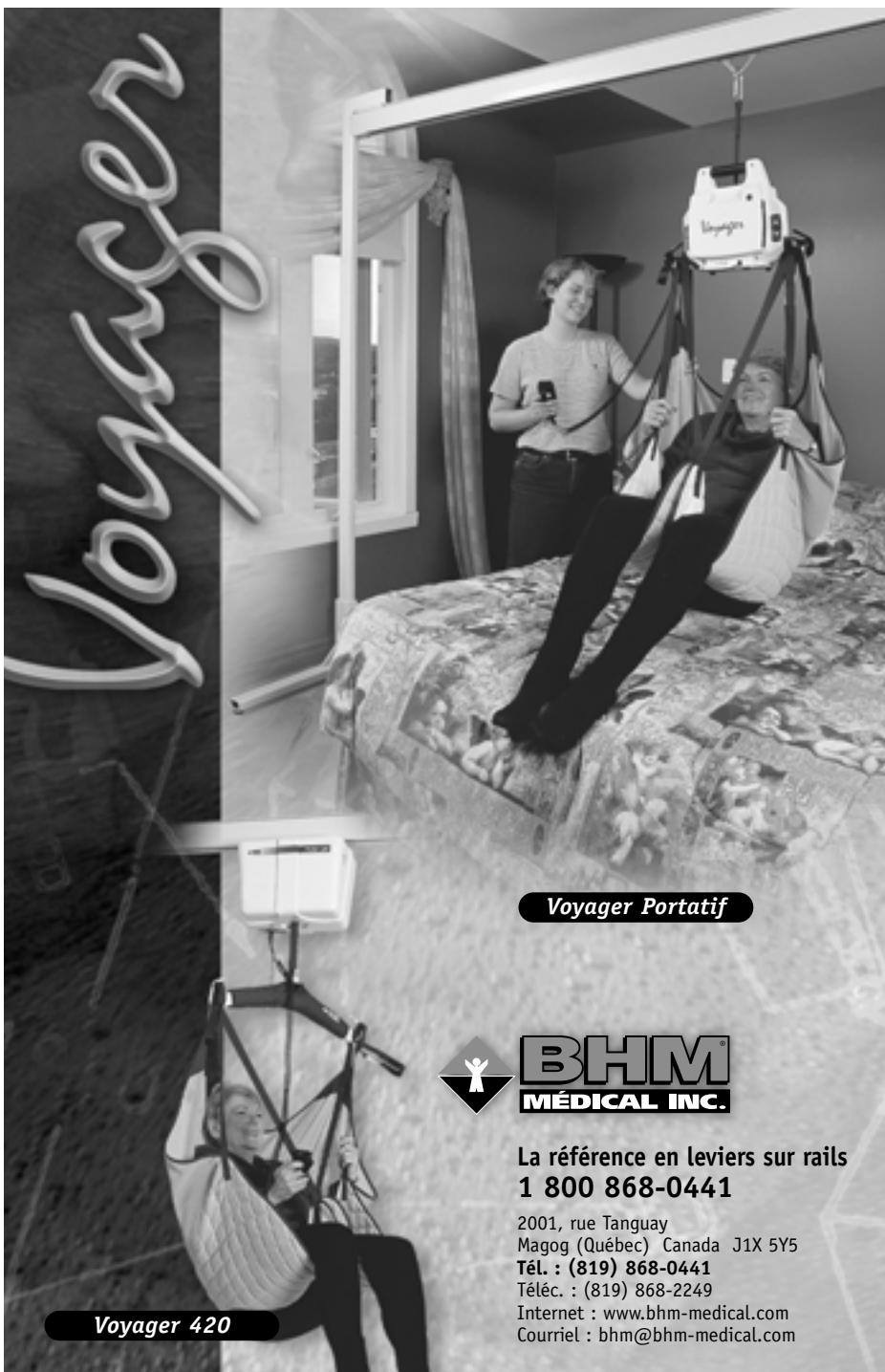
- les cliniciens devraient être encouragés à faire des demandes de bourse avec l'aide des chercheurs qui peuvent partager leur expertise dans le domaine ;
- les cliniciens expérimentés devraient être encouragés à poursuivre leurs études pour obtenir des diplômes d'études graduées afin de développer de plus grandes aptitudes en recherche. Les ergothérapeutes pourraient, par le fait même, assumer davantage des rôles de leader dans les projets de recherche.

Ainsi, la recherche en tant que clinicien au Québec est possible. Plusieurs moyens s'offrent aux professionnels de la santé désireux de faire de la recherche, dont de nombreuses bourses et subventions. Certains obstacles doivent encore être surmontés mais malgré tout, les portes de la recherche s'ouvrent de plus en plus aux cliniciens désireux d'y entrer. Il n'en tient qu'à eux de profiter de cette opportunité, en donnant suite à leur passion ou à leur intérêt pour la recherche. ■

Élisabeth Dutil

Groupe de recherche en ergothérapie

Avec la collaboration de Nathalie Bier, étudiante à la maîtrise en sciences bio-médicales à l'Université de Montréal. Le Groupe de recherche en ergothérapie remercie l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'aide financière accordée pour la tenue de cette soirée.



Voyager

Voyager Portatif

BHM
MÉDICAL INC.

La référence en leviers sur rails
1 800 868-0441

2001, rue Tanguay
Magog (Québec) Canada J1X 5Y5
Tél. : (819) 868-0441
Télééc. : (819) 868-2249
Internet : www.bhm-medical.com
Courriel : bhm@bhm-medical.com

Voyager 420



photos © Caroline Hysieur / Agence Stockphoto

Syndicat des ergothérapeutes du Québec

Un coup de main au quotidien

(514) 521-4469
1 800 263-4469
www.cpsq.qc.ca

■ L'Ordre travaille pour vous ■

Financement des orthèses par la SAAQ, des directives sont émises

SUITE à de nombreuses représentations et plusieurs rencontres plus tard, l'Ordre se réjouit de disposer enfin de directives claires concernant le financement, par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), des orthèses fournies par des ergothérapeutes.

Dossier complexe, s'il en est un, ce dernier aura nécessité patience, persévérance et surtout la contribution de gens aptes et désireux de faire bouger les choses.

Au début de l'année 1999, la présidente de l'Ordre, Françoise Rollin, rencontrait des dirigeants de la SAAQ. Les discussions portaient alors sur la problématique de l'attribution et du financement d'orthèses offertes par les ergothérapeutes dans le cadre de leur intervention et ce, dans les secteurs public et privé. Il s'avéra, lors de cette rencontre, que des

démarches devaient être entreprises afin de sensibiliser la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec aux problématiques d'accessibilité, de continuité et de qualité des services, particulièrement dans ce domaine, chose qui fut faite.

Ainsi, les nombreuses représentations de l'Ordre ont finalement porté leurs fruits et en mai dernier, nous avons été avisés par la SAAQ des directives adoptées et appliquées par cet organisme.

En vertu du règlement de la SAAQ :

Les frais engagés pour l'achat d'une prothèse ou d'une orthèse destinée au rachis ou à un membre supérieur ou inférieur sont remboursables lorsque sont réunies les conditions suivantes :

- 1- lorsque ces frais excèdent 500\$, incluant les frais de livraison et de main-d'œuvre, la victime a produit à la Société une soumission indiquant le nom de la victime ou celui du fournisseur ainsi que le coût et la garantie de la prothèse ou de l'orthèse achetée;
- 2- sauf s'il s'agit d'une orthèse de fracture, la victime a obtenu l'autorisation de la Société de faire l'achat de la prothèse ou de l'orthèse au coût déterminé par celle-ci;
- 3- la victime a produit à la Société la facture d'achat de la prothèse ou de l'orthèse, laquelle doit contenir :
 - a) la description et le coût détaillé de la prothèse ou de l'orthèse incluant, le cas échéant, le numéro de code du fabricant;

- b) les frais de livraison et de main-d'œuvre;
- c) la garantie offerte;
- d) la signature de la victime ou celle de son mandataire.

Cependant, notons qu'il n'y a aucune entrave au principe voulant que la SAAQ demeure un deuxième payeur. En vertu de l'article 83.2 de la Loi sur l'assurance automobile du Québec, la Société ne rembourse pas les frais déjà couverts par un autre régime de sécurité sociale. Dans le cas de l'achat d'une prothèse ou d'une orthèse destinée au rachis ou à un membre supérieur ou inférieur, la Société ne rembourse pas les frais à une victime répondant aux règles d'application de la RAMQ **sauf dans le cas particulier d'achat d'une orthèse du membre supérieur qui serait normalement couverte par la RAMQ dans la situation suivante :**

- l'orthèse du membre supérieur est prescrite par le médecin traitant de l'accidenté;
- l'accidenté reçoit des traitements d'ergothérapie dont la relation a été acceptée par la Société pour ce membre supérieur;
- l'orthèse de ce membre supérieur est fabriquée par l'ergothérapeute traitant d'un centre non conventionné par la RAMQ dans le cadre de traitements d'ergothérapie autorisés par la Société.

Donc, avant de rembourser une prothèse ou une orthèse destinée au rachis ou à un membre supérieur ou inférieur à une victime, l'agent d'indemnisation doit s'assurer que la victime ne répond pas aux exigences de la RAMQ prévues par sa réglementation ou que la demande ne peut faire l'objet de considération spéciale de leur part.

Sauf dans le cas particulier exposé précédemment, en ce qui a trait au traitement en ergothérapie, la SAAQ ne doit pas assumer le remboursement d'une orthèse pour les seules raisons que l'accidenté ne transige pas avec un établissement ou un laboratoire autorisé par la RAMQ ou que l'un des composants n'est pas couvert par eux. Dans ces situations, il faut demander à la personne admissible aux programmes de la RAMQ de se conformer aux règles de cet organisme. Toutes demandes de remboursement doivent être directement transmises à l'agent d'indemnisation de la SAAQ.

Pour des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec Johanne Bouchard de la division de la normalisation à la vice-présidence des services aux accidentés à la SAAQ, (418) 528-4023. ■

La Sécurité

VÉLOX

SAFECOOK^{MC}

Facile à installer, facile à utiliser!



— Système fabriqué au Québec
— Approbation CSA.

**SYSTÈME D'ARRÊT
AUTOMATIQUE POUR
CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE**

- Problème de mémoire
ou
- Perte d'autonomie
ou
- Tempérament distrait
= Risque d'incendie

Une personne dont vous avez la responsabilité présente un des symptômes mentionnés ci-dessus ?
Cessez de vous inquiéter! SAFECOOK
limite les risques d'incendie de cuisine

Pour information : (418) 831-6612 ou 1 888 831-6612

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec
2021, av. Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478

Rédaction : Nathalie Genest, Françoise Rollin,
Louise Tremblay et Me Jean Lanctot
Graphisme : Mardigrafe inc.

Tirage : 3000 exemplaires
ISSN 1192-0246
N° de convention 1787284 de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ des produits et services annoncés.

— L'Ordre travaille pour vous —

Le programme d'attribution des triporteurs et quadriporteurs sera bonifié

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, l'Ordre effectue diverses représentations afin d'améliorer l'accessibilité des bénéficiaires au programme d'attribution des triporteurs et quadriporteurs. Lors du transfert des programmes d'aides techniques de l'Office des personnes handicapées du Québec vers le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), ces appareils ne faisaient pas partie des aides considérées comme couvertes par les programmes transférés. Suite à de nombreuses représentations, le MSSS avait alors décidé d'en assumer l'attribution, sur une base temporaire, le temps qu'un comité de travail se penche sur le dossier.

La gestion de ce programme connaît, depuis, quelques difficultés que l'Ordre souhaite voir corrigées.

Suite à une lettre expédiée au MSSS en juillet dernier, afin de porter à son attention les situations maintes fois déplorées par les ergothérapeutes eu égard à ce programme, l'Ordre était informé, au mois de novembre, des actions posées dans ce dossier. Dans sa lettre, l'Ordre se disait très préoccupé que des personnes vulnérables, dont les besoins ont été évalués par les professionnels concernés, n'aient pas accès à des équipements jugés essentiels pour assurer une autonomie fonctionnelle maximale.

Tout d'abord, le MSSS reconnaît la lourde responsabilité qui incombait aux deux fiduciaires désignés, soit l'Institut de réadaptation de Montréal et l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, qui devaient rapidement mettre en place tous les mécanismes d'attribution et de paiement du programme de façon temporaire.

Les critères d'éligibilités actuellement en place sont les suivants :

- un formulaire complété par l'utilisateur indiquant que la demande émane de la personne elle-même;
- un portrait médical confirmant de la déficience motrice permanente et qui entraîne des incapacités significatives et persistantes au niveau de l'autonomie à la marche;
- un portrait fonctionnel effectué par un ergothérapeute ou un physiothérapeute où on doit faire la preuve, entre autres, des incapacités à la marche, des difficultés observées lors de la propulsion du fauteuil roulant manuel, de la capacité fonctionnelle et du jugement pour utiliser en toute sécurité de tels appareils, de l'équilibre en position assise, de l'autonomie du transfert, etc.;
- une preuve que la personne n'est pas éligible à un fauteuil roulant à propulsion motorisée, conformément à ce qui était demandé auparavant par l'OPHQ;
- une attestation de la capacité de la personne à utiliser l'équipement recommandé.

Le ministère précise que lors de l'analyse de la demande, l'ensemble de la problématique est considérée et les fiduciaires décident alors de la pertinence de financer ou non l'appareil demandé. Bien que les critères pris individuellement soient considérés, chaque évaluation est particulière et peut aboutir à une décision différente et pas nécessairement automatique.

Par ailleurs, notons également qu'une récente correspondance conjointe des fidu-

Le CIP vous informe...

Fiche n° 3

Distinction entre le rapport d'évaluation, le rapport de consultation et le rapport de type consultatif

Dans tous les cas, le rapport doit toujours être en lien avec la demande de services et inclure l'ensemble des sphères évaluées pertinentes à la situation.

Rapport d'évaluation

Quand une évaluation est demandée et qu'une série de traitement suivra, le rapport devrait nécessairement contenir les éléments suivants :

- une analyse et une interprétation des données de l'évaluation, en indiquant les instruments ou moyens d'évaluation utilisés;
- une opinion professionnelle sur les causes de dysfonctions en rapport avec les résultats obtenus à l'évaluation;
- un plan d'intervention exposant les objectifs généraux et des objectifs spécifiques, observables et mesurables.

Rapport de consultation

Quand un avis est demandé concernant la situation actuelle du client et qu'il n'y a pas de suivi prévu, le rapport devrait nécessairement contenir les éléments suivants :

- une analyse et une interprétation des données de l'évaluation, dans un champ

d'expertise spécifique, en indiquant les instruments ou moyens d'évaluation utilisés;

- une opinion professionnelle sur les causes de dysfonctions en rapport avec les résultats obtenus à l'évaluation;
- des recommandations s'il y a lieu.

Rapport de type consultatif

Quand l'évaluation s'étend sur quelques rencontres et que des interventions y sont intégrées (par souci d'efficacité et d'esprit pratique), un seul rapport décrivant l'ensemble du processus devrait être produit et devrait nécessairement contenir les éléments suivants :

- une analyse et une interprétation des données de l'évaluation, en indiquant les instruments ou moyens d'évaluation utilisés;
- une opinion professionnelle sur les causes de dysfonctions en rapport avec les résultats obtenus à l'évaluation;
- les interventions réalisées au cours du processus, assorties des objectifs spécifiques visés;
- les recommandations, s'il y a lieu, assorties d'objectifs spécifiques. ■

ciaires, transmise à l'Ordre, nous indiquait que le comité de travail avait été mis en place, il y a de cela plusieurs mois. Composé de professionnels de CLSC et de centres de réadaptation de même que des représentants de personnes handicapées, de l'OPHQ, du MSSS et de représentants des deux fiduciaires, ce comité devait produire un cadre de référence établissant les nouvelles modalités qui apporteront des changements tangibles au programme temporaire. Le travail du comité visait la révision de ces critères

d'attribution jugés confus et trop sévères par plusieurs intervenants.

Le MSSS devra statuer, au cours des prochains mois, sur l'application des critères d'un guide de gestion révisé, déposé en décembre par les fiduciaires pour la mise en œuvre d'un programme permanent d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs.

Soulignons qu'un mécanisme de plainte, au sein des deux fiduciaires, est en place pour les personnes insatisfaites de la décision rendue. ■

Lorsqu'il s'agit de la sécurité de vos clients ...

... l'avantage de connaître des partenaires d'expérience, fait toute la différence!

Van-Action et Ascenseurs Lumar/Concord Québec inc. vous offrent la possibilité d'adapter les véhicules ou résidences de vos clients, grâce à un éventail de produits de qualités, conçu tout spécialement pour eux.

Une équipe de conseillers expérimentés sont prêts à vous seconder dans vos évaluations. En plus des salles de consultation, une salle de montre est à votre entière disposition.



Van-Action - Le plus important centre d'adaptation de véhicules au Québec, reconnu par Transport Canada (J74).

Lumar/Concord - Distributeur exclusif des produits Concord pour la province de Québec, avec une gamme complète de plates-formes élévatrices pour utilisation résidentielle ou commerciale.

VAN-ACTION

4870, Courval, Ville St-Laurent
(Québec) Canada H4T 1L1
Tél.: (514) 342-5000 / Sans frais: 1 800 668-8705

Distributeur **RICON**



3401, rang Ste-Anne,
St-Norbert (Québec)
Canada J0K 3C0
Tél: (450) 889-2505

Concord Québec Inc.

R.B.Q. #8004-2609-67
Catégorie systèmes transporteurs #4270

■ Formation continue ■

COURS OFFERT PAR L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

THÈME PRATIQUE PROFESSIONNELLE : ENVIRONNEMENT LÉGAL ET DÉONTOLOGIQUE

Date et lieu 30 mars 2001, Montréal
 Coût 115,02 \$ incluant les taxes
 Renseignements Lise Poirier, tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778 p. 231, téléc. : (514) 844-0478 ou courriel : poirierl@oeq.org

APPEL DE CONFÉRENCE

THÈME ACTION FOR HEALTH IN A NEW MILLENNIUM

Organisme 13^e Congrès de la fédération mondiale des ergothérapeutes
 Date de tombée 15 juillet 2001
 Dates et lieu 23 au 28 juin 2002, Stockholm, Suède
 Renseignements Tél. : +46 8 466 24 40, téléc. : +46 8 466 24 42 ou courriel wfot2002@akademikerhuset.se

PROGRAMME DE 2^e CYCLE

THÈME MAÎTRISE EN GÉRONTOLOGIE

Organisme Université de Sherbrooke
 Date limite 1^{er} avril 2001 (session automne)
 Renseignements Tél. : (819) 821-3651, téléc. : (819) 829-7141 ou courriel geronto@courrier.usherb.ca

PRINTEMPS 2001 : SERVICE DE FORMATION RÉSEAU DE L'IRDPO

Organisme Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPO)
 Lieu IRDPQ, 525, boul. Hamel, Québec
 Renseignements Secrétariat de la formation réseau, tél. : (418) 529-9141 p. 6481 ou courriel : tfrigon@irdpq.qc.ca

THÈME COMPRENDRE ET GÉRER LES TROUBLES DU COMPORTEMENT À LA SUITE D'UN TRAUMATISME CRÂNIEN

Date et coût 2 mars 2001, 120 \$

THÈME LE DÉVELOPPEMENT D'UNE DÉMARCHE D'AUTOÉVALUATION DES PROGRAMMES DE RÉADAPTATION ; CONCEPTS ET OUTILS

Date et coût 6 avril 2001, 120 \$

THÈME ERGOTHÉRAPIE ET MAUX DE DOS

Dates et coût 10, 11 et 12 mai 2001, 320 \$

THÈME L'ERGOTHÉRAPEUTE, LES PLAIES ET LES SURFACES THÉRAPEUTIQUES : TROIS MORCEAUX D'UN CASSE-TÊTE INTERDISCIPLINAIRE

Organisme Service d'ergothérapie de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal
 Formatrice Isabelle Ménard, erg.
 Date et lieu 9 février 2001, 4565, chemin de la Reine-Marie, Montréal
 Renseignements Isabelle Ménard, tél. : (514) 340-3519

THÈME PROGRAMME DE FORMATION SUR L'APPROCHE DE RÉADAPTATION PSYCHOSOCIALE (W.A. ANTHONY & COLL.) : SENSIBILISATION À LA PRATIQUE DE LA RÉADAPTATION PSYCHOSOCIALE

Organisme Centre hospitalier de l'Université de Montréal
 Formatrice Catherine Vallée, erg., M. Sc.
 Date et lieu 23 mars 2001, Salon Lucien Lacoste, 1^{er} étage Pavillon Mailloux (Hôpital Notre-Dame)

Coût 90 \$, incluant photocopies et pauses-café
 Date limite 1^{er} mars 2001
 Renseignements Monique Sauvé, tél. : (514) 843-2611 p. 4322 ou Ginette Aubin, tél. : (514) 866-6974, courriel ginette.aubin.chum@ssss.gouv.qc.ca

THÈME 5^e CONGRÈS ANNUEL INTERDISCIPLINAIRE EN ORTHOPÉDIE PÉDIATRIQUE

Organismes Hôpital Shriners en collaboration avec l'Hôpital de Montréal pour enfants et l'Hôpital Sainte-Justine
 Date et lieu 20 avril 2001, Montréal
 Renseignements Kathleen Montpetit, tél. : (514) 842-4464 p. 7189, téléc. : (514) 842-7553 ou courriel ldorais@shrinenet.org

THÈME LA PERSONNE AVANT TOUT : CONGRÈS INTERNATIONAL EN AUTISME 2001

Organismes Société de l'autisme et les TED (Laval) et les Services du Chat Botté
 Dates et lieu 27 au 29 avril 2001, Centre des Congrès Sheraton, Laval
 Coûts 160 \$ avant le 9 février 2001 et 85 \$ pour les étudiants
 Renseignements Tél. : (450) 668-7985, téléc. : (450) 663-0694, courriel : congres2001@lavalnet.qc.ca

THÈME RETOUR VERS LE FUTUR

Organisme Association canadienne des ergothérapeutes (ACE)
 Dates et lieu 23 au 26 mai 2001, Calgary
 Renseignements Donna Klaiman, tél. : 1 800 434-2268 p. 229, téléc. : (613) 523-2552 ou courriel : dklaiman@caot.ca

THÈME L'AQIS! 50 ANS D'ENGAGEMENT DANS NOTRE VIE! DES ANNÉES D'ENVOL... DES ANNÉES DE RAPPROCHEMENT... DES DÉFIS À RELEVER

Organisme Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)
 Dates et lieu 24 au 26 mai 2001, Centre des Congrès Sheraton Laval
 Renseignements AQIS, tél. : (514) 725-7245, téléc. : (514) 725-2796 ou courriel : aqisqdi@total.net

THÈME L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS NÉCESSAIRES À LA CONDUITE AUTOMOBILE

Organisme ACE « Tel-Éd » Téléconférence (en français)
 Conférenciers Suzanne Rouleau et Pierre-Yves Therriault
 Date et heure 19 juin 2001, de 12h à 12h 45
 Coûts 110 \$ avant le 5 juin 125 \$ après cette date (nombre de participants illimité par site enregistré)
 Renseignements Lisa Wallans, tél. : 1 800 434-2268 p. 231, courriel education@caot.ca ou site web www.caot.ca

THÈME RÉADAPTATION NEUROLOGIQUE : ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'HÉMIPLÉGIE ADULTE (cours de base) reconnu par IBITA et NDTA

Organisme Hôpital Villa Médica
 Dates et lieu 7 au 26 octobre 2001, Montréal
 Coût 2,300 \$, incluant le matériel didactique
 Responsable Michèle Gerber, instructrice senior BOBATH/BITA
 Renseignements Dany Labourdette, tél. : (514) 288-8201 p. 4290 ou téléc. : (514) 288-7076



Bienvenue
aux nouveaux(les)
diplômé(es)

Firme spécialisée dans le placement de professionnels de la réadaptation, SERESPRO, avec sa vaste gamme de services, saura répondre tant aux aspirations du (de la) professionnel(le) qu'aux besoins de l'établissement de santé : dépannage, remplacements à moyen ou long terme, placement permanent, temps partiel ou temps plein, nous saurons répondre à vos attentes!

LES PROFESSIONNEL(LES) RECHERCHÉ(ES) :

Ergothérapeutes, physiothérapeutes, ostéopathes, thérapeutes en réadaptation, diététistes et autres professionnels.

LES ÉTABLISSEMENTS CLIENTS :

Cliniques privées et de psychiatrie, C.L.S.C., Hôpitaux, C.H.S.L.D., Centres de jour, Centres de réadaptation.

LES AVANTAGES POUR LE (LA) PROFESSIONNEL(LE) :

- Rémunération très avantageuse
- Horaires souples et flexibles
- Expériences variées
- Support à vos objectifs de carrière
- Service entièrement gratuit

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR :

- Diminuer les coûts
- Économie de temps
- Polyvalence et flexibilité
- Assurer la continuité des soins
- Personnel qualifié et compétent

Pour de plus amples informations, contactez-nous!

SERESPRO

5601, Bélanger bureau 411, Montréal, Québec, HIT 1G3
 Téléphone : (514) 256-5011 poste 273 ou 283
 Télécopieur : (514) 251-7244